



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 15844

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur la diminution constante des effectifs des douanes du port de Marseille. Bien que ces derniers assurent le contrôle total de la sécurité à l'embarquement pour le Maghreb, le contrôle des trafics de stupéfiants, de voitures volées ainsi que la lutte contre l'immigration clandestine, on constate une diminution constante des effectifs. Cette situation, bien évidemment, ne manque pas d'entraîner des conséquences sur l'efficacité de l'exercice de leurs missions. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer s'il entend remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Chargée de missions très diverses et devant s'adapter à un environnement économique et social en mutation, la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) procède régulièrement à la réorganisation de son réseau. Pour ses services des opérations commerciales, elle utilise à cet effet un instrument de répartition des effectifs qui repose sur une comparaison objective de leur charge de travail. Cet outil d'aide à la décision a été récemment rénové, en concertation avec les organisations syndicales, afin d'intégrer les mutations qui ont affecté la DGDDI depuis 1993 (évolution des procédures de dédouanement, extension des missions des contributions indirectes) ainsi que le développement des missions de protection du consommateur, de défense de la santé publique et de lutte contre la fraude à la TVA intra-communautaire. Sur cette base, une baisse du nombre d'emplois attribués à la direction interrégionale de Méditerranée a été entérinée en comité technique paritaire central. Cette réduction globale, principalement imputable à l'évolution du trafic dédouané, n'affectera pas la capacité des services des opérations commerciales de Méditerranée à répondre à leurs missions, certains d'entre eux bénéficiant même d'un renforcement de leurs effectifs. La protection des consommateurs et des étrangers en visite en France est également assurée par les services douaniers de la surveillance, dont les effectifs ont été redéployés pour assurer au mieux les missions qui leur incombent en la matière. Dans ces conditions, les tâches confiées aux services douaniers de Marseille paraissent susceptibles d'être assurées de manière satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15844

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3332

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5290